

**Zeitschrift:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Band:** 26 (1938)  
**Heft:** 108

**Artikel:** Marnix de Sainte-Aldegonde : interprète de la parole de Dieu  
**Autor:** Meyhoffer, Jean  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-380340>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## MARNIX DE SAINTE-ALDEGONDE INTERPRETE DE LA PAROLE DE DIEU

---

La Hollande et la Belgique célèbrent le quatrième centenaire de la naissance de l'un de leurs plus grands fils, Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde, malgré les efforts persévérandts duquel la séparation des deux pays, amorcée en 1581, ne put être évitée<sup>(1)</sup>.

L'extraordinaire activité de cet homme s'est exercée en des directions multiples. Homme d'Etat, il a été, comme on l'a dit, « le cœur » de la révolution néerlandaise dont le prince d'Orange fut « le bras »<sup>(2)</sup>. Diplomate, il représenta le Taciturne ou les Etats-généraux auprès des diètes impériales pour y plaider la cause des libertés belges ; auprès de la reine Elisabeth pour l'engager à défendre l'Angleterre en même temps que les dix-sept provinces contre l'hégémonie espagnole ; auprès du roi Henri III pour l'incliner à accepter pour son frère, le duc d'Alençon, la souveraineté des Pays-Bas. Militaire, il déploya, après diverses campagnes, dans Anvers durement assiégié les qualités d'un chef compétent et résolu. Pédagogue, il a élaboré une méthode d'édu-

(1) L'année 1538 a été généralement considérée comme celle de la naissance, à Bruxelles, de Philippe de Marnix, mort en 1598 dans sa soixantième année. L'historien Ph. Elkan a établi que la date véritable était 1539. Cf. ELKAN, *Pb. Marnix von St. Aldeg.*, p. 119. Les protestants de Belgique, en une journée jubilaire, ont célébré leur grand ancêtre le 10 juillet 1938. — (2) Edgar QUINET, *Marnix de Sainte-Aldegonde*, p. 11. En 1853, Quinet qui, proscrit et réfugié à Bruxelles, découvrait Marnix, écrivait à Buloz, directeur de la *Revue des Deux Mondes*, en lui envoyant une étude sur ce personnage : « ...vous pouvez au besoin dire hardiment une chose, c'est que la Revue comble par ce travail un vide dans l'histoire littéraire, politique et religieuse. Le nom de Marnix ne se trouve dans aucun ouvrage historique de notre temps, pas même dans le dictionnaire de Bouillet... Si vous mettez ce travail en lumière, je crois en toute sincérité que vous ferez une œuvre nécessaire et honorable, car Marnix, que pas un Français ne connaît, appartient surtout à la langue et à la littérature françaises ; il convient, ce me semble, à la Revue de combler des vides si extraordinaires... » (M.-L. PAILLERON, *François Buloz et ses amis, Correspondances inédites*, p. 77, 78).

cation qui le classe en bon rang parmi les nombreux instructeurs de la jeunesse du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>(1)</sup>. Poète, c'est de son cœur qu'est sorti le *Wilhelmus-Lied*, cet hymne de confiance et d'inébranlable espoir, conçu au moment où les farouches soudards du duc d'Albe brisaient les premiers efforts de Guillaume de Nassau, et resté dès lors le chant national de la Hollande.

Mais, avant tout, Marnix a été homme d'Eglise et théologien. Ce qu'il s'est consacré à défendre, c'est en toute première ligne la foi et la conscience. Si l'on ne discerne pas ce caractère de ses écrits et de sa conduite, l'on méconnaît la place particulière et prépondérante qu'il a occupée dans la révolte contre l'Espagne. Le soulèvement, dont il a été longtemps l'âme, fut dès l'origine et dans sa réalisation une affaire *religieuse*<sup>(2)</sup>. Ce qu'il voit dans la révolution, c'est la liberté de conscience à conquérir: la défense des libertés populaires contre l'absolutisme ne l'occupe qu'à peine<sup>(3)</sup>.

Né à Bruxelles dans une famille très attachée à l'ancien culte, savoyard par son ascendance paternelle, belge par sa mère, Philippe de Marnix montra de très bonne heure de remarquables dispositions pour l'étude. Dès l'âge de quatorze ans il est envoyé à l'Université de Louvain; destiné à être d'Eglise, il est pourvu d'un bénéfice. Après Louvain, avec son frère aîné Jean, il passe à l'Université de Dôle, restant ainsi dans les Etats héréditaires de Philippe II. Les deux frères, ensuite, voyagent en Italie, où brusquement s'opère dans leur orientation un changement profond, sans que l'on en puisse discerner les causes : ils partent pour Genève, et, parmi les premiers Néerlandais, viennent s'inscrire à la toute jeune Académie<sup>(4)</sup>. Ils ont donc signé la confession de foi de l'Eglise calvinienne, et sauront s'en montrer zélateurs ardents et convaincus. A Genève, ils ont pris pension chez le pasteur d'Aignon dont la maison est toute proche de celle de Calvin ; les jeunes gens s'y sentent « choyés d'une bienveillance particulière »<sup>(5)</sup>. *Sub umbra Calvini* : à Genève, et au cours de toute sa carrière de théologien, de chrétien, ce sera la marque de Sainte-Aldegonde.

Les deux Marnix sont de retour à Bruxelles en 1561. Les cruels placards de Charles-Quint, dont l'application a été intensifiée par son fils, veulent étouffer

(1) *Ratio instituendæ Juventutis*. Publié pour la première fois avec l'accompagnement d'une traduction française dans les *Oeuvres* de Ph. DE MARNIX, volume : *Correspondance et Mélanges*, Bruxelles, 1860. Une étude sur cet écrit a été faite par M. Jean Nicolet, et présentée comme thèse à la Faculté de théologie de l'Eglise libre, Lausanne 1926. Cf. LEDENT, *La pédagogie de Marnix*, dans le Bulletin de la Société d'Histoire du protestantisme belge, 3<sup>e</sup> série, déc. 1937. — (2) J.-J. VAN TOORENEN-BERGEN, *Pb. v. Marnix Godsdienstige en Kerkelijke Gescriften*, tome I, p. vi. — (3) VAN DER ESSEN, *Alexandre Farnèse*, tome V, p. 17. — (4) *Livre du Recteur*, p. 4. « Joannis a Marnix Bruxellensis ; Philippus Marnixius Bruxellanus. » — (5) « Hos (c'est-à-dire Jean et Phil. de Marnix) quia et D. Calvinus piæ memoriæ, et ipse tu, non modo publicis vestris atque toti Ecclesiæ communibus beneficiis devinxistis, verum etiam humanitate privata complexi estis, non dubitavit minor natu... ad te scribere. » Lettre de Ph. de Marnix à Théod. de Bèze, 1566. (*Corr. et Mél.*, p. 118.) Cf. GROEN VAN PRINSTERER, *Arch. de la Maison d'Orange-Nassau*, 1<sup>re</sup> série, t. III, p. 142.

par le fer et par le feu toute velléité d'indépendance religieuse. Devant le gouvernement légitime, le calviniste ne se révolte pas ; il obéit tant que la conscience n'est pas en jeu ; s'il le faut, il acceptera le martyre. « Comme *il n'y avoit chef qui avec juste et legitime vocation entreprint notre defense* », écrira plus tard Marnix, « je me tins en toute quoyté et modestie comme caché sous la croix des persecutions qui étoient alors tres-aspres. »<sup>(1)</sup> Années de retraite, mais d'intense labeur : l'impressionnante érudition de Philippe de Marnix en fait foi. Il acquiert une connaissance stupéfiante non seulement de la Bible, qu'il lit dans les langues originales, mais des Pères et des théologiens médiévaux, ainsi que des écrivains catholiques et protestants du XVI<sup>e</sup> siècle, il est ferré sur la mythologie, passionné pour l'histoire ; il forme une vaste bibliothèque qu'il enrichira tout au long de sa vie et qui a dû constituer l'une des plus importantes collections privées du temps<sup>(2)</sup>.

Lorsqu'éclata le mouvement national contre l'inquisition espagnole, les frères Marnix y aidèrent de tout leur pouvoir. C'est Philippe, sans doute, qui rédigea le *Compromis des nobles* ; c'est lui, avec son frère, qui conduisent les ministres et les prêches qui brusquement retentissent dans tout le pays. La cause religieuse ne se dissocie pas à leurs yeux de celle de la patrie : toute l'activité politique de Marnix, lorsqu'il se sera mis au service du Taciturne, aura « ce seul but de la conservation des Eglises de Dieu »<sup>(3)</sup>. Il prend part aux synodes clandestins où se réunissent les délégués de ces communautés « sous la croix » que masquent des noms mystiques, la Palme, la Vigne, la Roche, l'Olive. Puis, lorsque la proscription a chassé de leur patrie les protestants belges par milliers, il devient une sorte de superintendant des Eglises du Refuge. Il est l'âme de ces assemblées singulières, synodes belges d'Eglises belges dispersées au loin, qui se tiennent à Wezel en 1568, à Emden en 1571. C'est lui qui introduit ainsi dans le Bas-Rhin l'organisation synodale, cette création calviniste transmise au protestantisme des Pays-Bas par ceux qui avaient directement pris contact avec le réformateur de Genève : Pierre Brully, Guy de Bray, Philippe de Marnix<sup>(4)</sup>.

Ailleurs encore, Marnix intervient. Des Flandres des fugitifs en masse ont gagné l'Angleterre. Faut-il s'étonner que la concorde ne régnât pas toujours dans les Eglises que formaient ces malheureux, déracinés, appauvris, aigris

(1) *Réponse apologétique*, dans *Corr. et Mél.*, p. 436. — (2) Le catalogue en a été dressé après la mort de Marnix en vue d'une vente publique. Il a été publié à nouveau: VAN TOORENENBERGEN, *ouvr. cité*, suppl. intitulé : *Verscheidenbeden uit- en over de nalatenschap*, p. 123 à 180. Il comporte environ 2750 titres d'ouvrages. — (3) *Rép. apol.*, *Corr. et Mél.*, p. 411. Cf. le témoignage que lui rend Alex. Farnèse: « Bien qu'il soit pauvre, je ne le vois pas du tout intéressé, mais seulement préoccupé des intérêts de sa religion ». Lettre de Farnèse à Philippe II. (v. d. ESSEN, *ouvr. cité*, tome V, p. 18.) — (4) Est-il inopportun de marquer que c'est de ces Eglises ordonnées, à l'organisation ferme, à la doctrine rigide, à la discipline austère, autrefois accueillies par l'Allemagne, que sortent nombreux, de nos jours, les courageux défenseurs de l'Eglise confessionnelle ?

par l'exil ? Marnix adresse de longues épîtres à l'église flamande de Londres que ravageaient des dissensions, pour rappeler les principes de l'Evangile, le sens de la liberté chrétienne, le respect des consciences.

Dans les temps troublés qui réclament tout son patriotisme et toute sa sagesse politique, il trouve le temps de se préoccuper de questions purement théologiques et ecclésiastiques : au milieu des luttes libératrices auxquelles il est étroitement mêlé et d'une action diplomatique multiple et diverse, il écrit sur la discipline et sur la danse ; il entre avec Bajus, le célèbre professeur augustinien de Louvain, en une longue controverse, prélude des querelles jansénistes ; il compose un petit catéchisme qui, traduit en malais, portera le nom du seigneur de Sainte-Aldegonde jusque sur les rivages lointains de l'Insulinde. Il a publié en 1569 sa *Ruche de l'Eglise romaine* : constamment augmentée, restant sur le métier et enrichie de développements nouveaux, elle deviendra le *Tableau des différends de la religion*, vaste et puissant pamphlet, au style tantôt plaisant, tantôt indigné, arme précieuse aux mains de ceux que la confession de leur foi constraint à la controverse ; en exil, en prison ou en guerre, il traduit les Psaumes, et les Etats-généraux le chargent d'une version néerlandaise de la Bible, « vocation d'estudes sacrés auxquels tous ses familiers veoient qu'il avoit ses esprits bandés... »<sup>(1)</sup>.

Cette Bible qu'il connaît et qu'il aime, cette Bible dont il a pénétré le sens profond et vivifiant — Ecriture sacrée qui fut le fil conducteur de toute sa vie — avec amour, avec respect il expose ce qu'elle est et il indique, pour l'interpréter, les règles de la plus sage, de la plus respectueuse, de la plus fervente exégèse.

\* \* \*

D'anciens biographes de Philippe de Marnix mentionnent de lui un petit ouvrage : *Via veritatis divinæ : quindecim regulis et illustribus exemplis exposita, ex Belgico in Lat. per L. Lucium.*

Cette œuvre a suscité la curiosité des érudits. En effet, les auteurs qui en citent le titre, recopié de bibliographie en bibliographie, avouent ne l'avoir jamais vue. Il semble qu'aucune bibliothèque néerlandaise ne la possède, si bien que l'on a été jusqu'à mettre en doute, non pas l'existence de la *Via veritatis*, mais tout au moins celle d'un original belge, c'est-à-dire flamand, assignable à Marnix. Prins, l'un des plus informés des historiographes de Sainte-Aldegonde, dit qu'un *nauwkeurig beer* lui a signalé le titre de l'ouvrage latin — et c'est tout ce qu'il en sait.

Or il existe à la Bibliothèque cantonale, à Lausanne, un exemplaire (serait-il unique ?) de cette mystérieuse publication<sup>(2)</sup>. On y apprend par la préface

(1) *Rép. apol., Corr. et Mél.*, p. 435. — (2) (Biblioth. cantonale et universitaire, coté: U 751) Le titre complet est : *Via veritatis divinæ, regulis XV ex indubitate Dei verbo exposita et illustribus exemplis complanata, a Philippo Marnixio, S. Aldegondae Domino, Belgice primum designata, nunc vero etiam in Latium (sic) transducta. Matth. 22 vs. 29. MDCVI.* (Dans la même reliure se trouve un catéchisme palatin,

que l'écrit de Philippe de Marnix, « véritable fil d'Ariane » dans les controverses, fut traduit en allemand, en 1606, par le pasteur Winand Zonsius, de Bretten en Palatinat<sup>(1)</sup>, et que d'après cette version allemande, il en fut fait, la même année, une en latin, par les soins de Louis Lutz, de Bâle, alors correcteur du gymnase d'Amberg<sup>(2)</sup>.

Il a donc régné autour de ce petit livre une obscurité prolongée ; elle ne fut dissipée, et cela précisément grâce au volume de Lausanne, que par le savant éditeur des œuvres théologiques et ecclésiastiques de Marnix, van Toorenbergen<sup>(3)</sup>.

En fait, Marnix n'a jamais composé de livre dont l'unique destination ait été de donner des règles d'herméneutique. Mais, dans un ouvrage consacré à la réfutation de l'enseignement des *Geestdrijvers*, c'est-à-dire des « spirituels », — et en particulier de leurs idées sur l'interprétation de la Bible, — il a groupé un certain nombre de conseils ou de préceptes pour montrer quelle est la méthode à employer afin de bien comprendre et fidèlement exposer le message biblique. Ces règles, au nombre de quinze, ne paraissent pas avoir jamais été imprimées à part en flamand, mais ce sont elles que, quelques années après la mort de l'auteur, W. Zonsius traduisit en allemand, puis Lucius en latin : elles sont donc extraites d'un ouvrage de polémique, dirigé avant tout contre la gauche extrémiste du parti évangélique, mais où ne font pas défaut les attaques antiromaines<sup>(4)</sup>.

L'on sait tout le souci que les « spirituels » ou « libertins » ont donné aux réformateurs.

Si Luther n'a pas osé maintenir son point de vue primitif, s'il a abandonné la notion symbolique et spiritualiste du sacrement, à laquelle il tendait dans sa *Captivité de Babylone*, c'est à cause de l'inquiétude que lui causèrent les audaces d'un Carlstadt ou de tel autre.

édition de Herborn, 1607 ; un troisième ouvrage a été arraché de la reliure avant que le volume n'entrât à la Bibliothèque de Lausanne.) On possède l'indication d'une nouvelle édition de la *Via veritatis divinæ*, de 1653, jointe à des œuvres d'autres auteurs, sous le titre général : *De methodo formandarum concionum*, ce qui a fait croire qu'il s'agissait de préceptes d'homilétique. — (1) Winand Zonsius, pasteur à Bretten. Je n'ai découvert de ce pasteur, probablement belge d'origine, qu'une seule mention en dehors de la préface de la *Via veritatis* : l'inscription de son mariage dans les registres de l'Eglise réformée néerlandaise de Frankenthal au Palatinat ; il y épousa en secondes noces, en 1598, la fille du pasteur de cette église, Joannes Montanus (van den Berge) van Lœvenich (Reg. de l'Eglise, fol. 315 v°). — (2) Ludwig Lutz (Lucius), de Bâle (1577-1642). Philosophe, théologien. Recteur des écoles de Bâle, puis co-recteur du gymnase d'Amberg ; depuis 1611 professeur à l'Université de Bâle. Il assista au Synode de Dordrecht. (FREHER, *Theatr. vir. erudit.*, p. 1536-37 ; *Allg. Deutsche Biogr.*, t. XIX, 354.) — (3) VAN TOORENENBERGEN, *ouvr. cité*, t. II, p. vi à ix. — (4) Le titre du traité de Marnix est : *Ondersoeckinge ende grondelijcke Wederlegginge der geestdrijvische Leere, aengaende het geschreveene Woort Godes, in het Oude ende Nieuwe Testament vervatet... Waerinne wort gehandelt van Godes geopenbaerde Woort.* 'sGravenhage, 1595. L'ouvrage a été réimprimé par VAN TOORENENBERGEN, *ouvr. cité*, t. II.

Zwingle s'est non moins fortement opposé au mouvement anabaptiste ; il y discernait, par le rejet du baptême des enfants, des menées séparatistes ; il ne voulait pas, à Zurich, d'une Eglise sectaire qui lui eût paru priver l'ensemble de la population des bienfaits de l'Evangile. L'anabaptisme, en effet, tendait à constituer à part « les enfants de Dieu », la piété très vivante des « spirituels » ne trouvant à se satisfaire que dans les conventicules de « vrais frères ».

Calvin, déjà dans l'Epître à François I<sup>e</sup> qui introduit l'*Institution*, les stigmatise et leur reproche d'être fauteurs de « sectes et diversités d'opinion ». Tout au long de son ministère il les rencontra, et parmi eux des Belges en grand nombre. Les Pays-Bas ont été extrêmement travaillés par ces indépendants, susceptibles, prompts à la riposte, impatients de la discipline<sup>(1)</sup>. On peut dire qu'à peu de chose près, l'histoire de l'anabaptisme est celle de la réformation dans les dix-sept provinces de 1530 à 1560.

Vers 1533, à Paris, Calvin a affaire avec Quintin, d'Ath en Hainaut, disciple de Coppin qui en 1529 dogmatise à Lille. A Genève, en 1537, il discute avec des anabaptistes bannis de Liège ; il les retrouve à Strasbourg où il épouse la veuve de l'un d'eux, Idelette de Bure. C'est contre des « libertins spirituels » belges qu'il dirige deux de ses plus violents pamphlets, où il vise spécialement Antoine Pocquet, de Hal, qui deviendra aumônier de la reine de Navarre, et Quintin (Thieffry), déjà nommé. Celui-ci, recommandé par Bucer, était venu prêcher à Tournai, où il ne tarda pas à être arrêté et exécuté. Calvin parle de son arrestation et de son martyre dans les termes les plus désobligeants<sup>(2)</sup>.

Rien de surprenant à ce que ceux qui se sont efforcés de propager la réforme calvinienne dans les Pays-Bas aient eu à faire front contre le mouvement anabaptiste. En 1565, Guy de Bray publiait contre eux le plus important de ses ouvrages, *La racine, source et fondement des anabaptistes et rebaptisez de notre temps*, et Marnix, à son tour, tout à la fin de son active carrière, consacrait un traité à réfuter leurs opinions. Ce qu'il avait particulièrement en vue, c'était de définir la Parole de Dieu : révélée dans la Bible, suffisante et complète dans les pages sacrées, c'était là qu'il fallait chercher la Parole, sans

(1) De nombreux écrits anabaptistes du XVI<sup>e</sup> siècle ont été publiés dans la *Bibliotheca reformatoria neerlandica* de CRAMER et PIJPER, 10 vol. gr. in-8, La Haye, 1903-1914. — (2) Sur Quintin, dont le nom de famille était Thieffry (Archives de Tournai, *Registre de la Loi* n° 147, exécution par le feu du 24 décembre 1546 ; mentionné aussi Archives de Lille, *Chambre des comptes*, B 2455, *portefeuille I—31 XII 1546* (1547 n. st.), en ces termes : Qu. Th. tenant la secte libertine et mal sentant en la sainte foy catholique, brûlé) et qui est appelé parfois du nom de son métier *Quentin Cousturier*, ou encore *Quentin Picart*, voir : CALVIN, *Epistre contre un cordelier*, p. 226, 227 (Biblioth. Fac. libre, T. H, 906) ; CALVIN, *Contre la secte phantastique et furieuse des libertins spirituels*, pass. (Biblioth. Fac. libre, T. S, 1490) ; HERMINJARD, *Corresp. des réf.*, V, p. 41 ; IX, p. 247 ; DOUMERGUE, *Jean Calvin*, VI, p. 63 à 66 ; mon *Martyrologe*, p. 55 ; FREDERICQ, *Corpus Inquisit. neerland.*, V, p. 94, etc.

vouloir lui substituer, comme le faisaient les spirituels, une illumination intérieure. Appliquée au texte biblique, leur affirmation que la « lettre tue » était fallacieuse : l'Ancien et le Nouveau Testament annonçant tous deux Jésus-Christ, Parole vivante, ne peuvent être appelés une lettre morte.

Il ressort de l'ouvrage de Marnix contre les « Geestdrijvers » que l'auteur n'entendait pas qu'ils fussent pourchassés par une sanglante persécution ; il souhaitait, par une saine exposition de l'Ecriture, les réfuter et les convaincre. Très sévère, toutefois, pour l'anabaptisme qui sous sa forme politique et sociale prétendait abolir l'autorité des magistrats et introduire la communauté des biens — doctrine qui ne tendait « à rien moins qu'à sedition et felonie » —, il se vit accusé de vouloir instaurer un système de répression rappelant l'inquisition ; l'on a prétendu qu'il y incitait les Etats-généraux des Provinces Unies à qui le livre était dédié. Ces imputations (que, plus tard, Bayle s'est plu à reprendre et à propager) sont injustes. Marnix lui-même s'en est catégoriquement disculpé, soit dans des lettres, soit dans sa *Réponse apologétique*<sup>(1)</sup>.

Marnix, qui trouvait dans l'Ecriture la condamnation du fanatisme et de l'anarchie des spirituels, si dangereux pour l'Eglise réformée, a surtout dirigé son attaque contre Sébastien Franck et ses sectateurs. Les trois premières parties du premier livre (le seul qui ait paru) sont consacrées à définir et à exposer, en opposition aux illuminés, ce qu'est la Parole de Dieu en Christ et en l'Ecriture. La quatrième partie réfute le catholicisme. La cinquième, celle qui fut traduite sous le titre *Via veritatis divinæ*, comporte les principes d'une saine interprétation de la Parole de Dieu ; l'auteur les propose en quinze règles, accompagnées chacune d'un commentaire et d'exemples. En voici le rapide résumé.

1. *Chercher de tout cœur à se laisser instruire par la Parole de Dieu.* « Il est de toute nécessité », dit Marnix, « que nous nous défendions de vouloir introduire notre propre lumière dans la lanterne de l'Ecriture ; bien au contraire, nous devons, quant à nous, n'être qu'une feuille de papier, nette et blanche, afin que l'Esprit de Dieu écrive et imprime sa Parole et sa vérité dans nos cœurs. » A l'exemple de David (Ps. cxix, 98 à 100), il importe d'estimer la Parole de Dieu plus que toute la sagesse du monde : que notre sagesse, notre conseil, soient uniquement la loi, les commandements, les témoignages et les jugements du Seigneur.

Comme exemples suivent divers textes dont des préoccupations dogmatiques ou historiques ont modifié la portée : « Ceci est mon corps », « Tu es Pierre et sur cette pierre... », « Sauvé comme à travers le feu » (pour justifier la doctrine du purgatoire). La disposition de l'exégète doit être réceptive : nous laisser instruire par la Parole, et non y introduire nos propres pensées.

2. *Invoquer Dieu et rechercher uniquement sa gloire.*

3. *Rechercher l'édification du prochain.* « Bien des gens exposent l'Ecriture non pour apprendre à connaître et honorer Dieu, mais pour pouvoir, à l'occasion de la Parole augmenter ou acquérir une réputation de sagesse, d'éрудition.

(1) Cf. VAN TOORENENBERGEN, *ouvr. cité*, t. II, p. xv à xx.

tion, de perspicacité : il y a lieu de se garder soigneusement de pareille attitude. »

4. *Tout entendre en relation avec Jésus-Christ.*

Ici nous retrouvons un précepte d'herméneutique (et d'homilétique) donné par Capiton en 1532 dans le *Synode de Berne* ; surtout un rappel de la préface de Calvin à la traduction du Nouveau Testament (Olivétan, 1535 ; cf. 1543).

Moïse, sur la montagne, a vu *Christ* (pas Dieu, puisqu'on ne peut le voir et vivre). Tous les éléments du culte mosaïque sont des types de Jésus-Christ : de là l'erreur coupable des Israélites qui se fient à leurs cérémonies, au lieu de ne les considérer que comme images ou prophéties de l'œuvre de Christ.

N'y a-t-il pas ici un exemple frappant de l'emploi par Marnix de la méthode que dans sa règle première il engageait ses lecteurs à éviter ?

5. *Comme vous avez reçu le Seigneur Jésus, marchez en lui étant enracinés et fondés en lui* (Colos. II, 6). Marnix met en garde contre des transformations qui seraient apportées à ce qui est dit du Seigneur Jésus. Il faut être plein de respect pour sa nature divine et pour sa nature humaine. Pas de mièvreries, pas de rabaissements, pas de « Jesuken » (petit Jésus).

6. *Croire fermement en Jésus.* « Beaucoup de personnes tordent le sens des Ecritures parce que mal affermies (II Pierre II, 16) et ne restant pas attachées au roc qu'est le Christ » (v. 17 et 18).

7. *Exposer et comprendre l'Ecriture selon l'analogie de la foi.* (Rom. XII, 6.) Faire attention à ce que toute l'exégèse que l'on fait de l'Ecriture soit d'accord avec les articles du symbole de la foi et leur soit absolument conforme.

*Exemple.* Un des sujets de dissension les plus fréquents gît dans la manière de comprendre le sacrement. Notre foi considère Jésus-Christ comme *vrai homme*, avec âme et corps. Son *corps* ne peut donc être qu'à un seul endroit : corporellement cloué à la croix, corporellement enseveli, corporellement ressuscité, il est aujourd'hui corporellement dans le ciel d'où il reviendra pour juger les vivants et les morts. Aussi, en expliquant le sacrement, ne faut-il pas atténuer la corporalité effective de Christ : il est donc inadmissible d'affirmer sa présence corporelle en même temps au ciel et sur l'autel.

8. *Exposer l'Ecriture selon la conformité de l'amour de Dieu et du prochain* (selon le conseil d'Augustin).

9. *Expliquer l'Ecriture par l'Ecriture.* Ne pas se contenter d'un passage, mais confronter les textes.

*Exemples.* Les Ariens ont toujours à la bouche : « Le Père est plus grand que moi », et ils méconnaissent tous les autres passages pour ne s'appuyer que sur celui-là.

Les anabaptistes, en ce qui concerne le serment, se butent au verset : « Tu ne jureras point », ou bien encore, en ce qui concerne le baptême, à celui-ci : « Celui qui croit et qui sera baptisé sera sauvé », et ils se refusent à prendre d'autres textes en considération.

10. *N'utiliser indûment aucun témoignage de l'Ecriture pour la justification de telle doctrine, — mais seulement pour le but en vue duquel il a été donné.*

11. *Dans tous les passages de l'Ecriture, considérer les circonstances, le lieu,*

*le temps ; et en particulier qui est celui qui parle, et à qui il parle ; quelles étaient les intentions de l'un et de l'autre, et à quelle occasion les paroles ont été dites.*

12. *Donner toute son attention au but de chaque chose, afin d'en considérer la véritable nature et la juste raison.* En particulier, considérer quelle est la fin de la Loi et quelle est celle de l'Evangile.

13. *En conséquence, il faut savoir distinguer les causes de leurs effets, et ne pas les prendre les unes pour les autres.*

*Exemple.* Marie chez le pharisién : ce n'est pas parce qu'elle a beaucoup aimé qu'il lui a été pardonné ; mais c'est parce qu'il lui a été beaucoup pardonné qu'elle a aimé. Son amour est l'effet provoqué par le bienfait du pardon de ses péchés : elle veut donner à connaître la grandeur du bienfait qu'elle a reçu. Les interprètes romains adoptent l'ordre inverse : ils veulent tirer des bonnes œuvres la nécessité du pardon, alors que partout l'Ecriture enseigne que les bonnes œuvres sont le fruit du pardon.

14. *Ne pas prendre les signes pour les choses signifiées, ou vice versa.*

15. *Ne pas vouloir trouver partout un sens allégorique en rejetant comme pueril le sens historique et littéral.*

Donc : a) ne pas construire un article de foi sur une allégorie ; b) ne pas créer d'allégorie de notre propre cru, mais ne nous les permettre que lorsqu'elles ont leur base dans l'Ecriture ; c) ne pas étendre les allégories que le Saint-Esprit nous présente dans l'Ecriture au delà de ce que, dans l'Ecriture, elles comportent.

\* \* \*

Tel est le contenu de ce petit ouvrage.

La méthode exégétique est celle de Calvin ou de Théodore de Bèze : Marnix est un disciple, un « brillant secondant », et non un initiateur. A l'exemple de ses maîtres, il tranche, il raille l'adversaire, il ne doute pas d'avoir raison, mais ce ton, parfois agressif, est compensé par la conscientieuse étude des textes, le respect profond de la Parole, une foi inébranlable en la révélation. De tous les écrits de Marnix, c'est peut-être celui où s'expriment la piété la plus vive et le plus sain mysticisme. La façon dont il parle de la prière, de la pureté intérieure, attitudes nécessaires pour comprendre la Parole de Dieu, rappelle un Anselme de Cantorbéry, un Thomas d'Aquin. L'on retrouvera cette sève religieuse dans sa double traduction des Psaumes faite sur le texte hébreu, celle en prose, destinée à l'édification du lecteur de la Bible, celle composée en vers pour le chant dans le culte.

Nombre de ses règles, de ses suggestions sont encore précieuses aujourd'hui, et les prédicateurs pourraient heureusement s'en inspirer. Mais — et on ne saurait d'ailleurs le lui reprocher — il est tout à fait étranger à la critique biblique, qui a su être si libératrice, ce qui simplifie pour lui certains problèmes, mais nous empêche, évidemment, de le suivre dans toutes ses conclusions.

Tel qu'il se présente à nous, son exposé nous a paru valoir d'être rappelé en cette année jubilaire.

Jean MEYHOFFER.